AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1238
FR0000125460-FS0528

26 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2015, complété par un courrier reçu le 26 août 2015, la société anonyme Capfi Delen Asset Management[1] (178, jan van rijswijcklaan, 2020 Anvers, Belgique) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS (SECP) et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SECP dans le cadre de l'offre publique d'achat dont le résultat a été publié le 17 août 2015[2].

[1] Contrôlée par la Banque Delen. La société Capfi Delen Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et de l'article 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 215C1224 du 17 août 2015.